



Bornage terrain

Par Nadine

Bonjour

Je viens de faire l'acquisition d'un terrain constructible. Après vérification, je constate qu'il manque 5 bornes sur les 7. Les 2 voisins ont construit leurs maisons et un d'eux a clôturé. Vers qui dois-je me retourner ? Le lotisseur ? La vendeuse ? Le Notaire ? Le géomètre expert ?

Merci beaucoup

Par Al Bundy

Bonjour,

Avez-vous vérifié sur le plan et PV de bornage que toutes les limites sont bien matérialisées par des bornes ? En effet, il arrive parfois que ce soit une marque de peinture par exemple.

S'il s'agit uniquement de bornes, et si elles sont présentes, vous les retrouverez à l'aide du plan de bornage. Dans le cas contraire, cela signifie qu'elles ont été déplacées/arrachées, vous devrez donc contacter le géomètre pour qu'il les remplace.

Par Nadine

Oui j'ai vérifié sur le plan de bornage et je les ai cherchés en mesurant mais impossible de les trouver. Je vais contacter le géomètre expert pour qu'il les remplace alors, ce sera à ma charge ? Combien faut-il prévoir ? Merci

Par Al Bundy

Je ne saurais pas répondre à cette question. Les tarifs peuvent varier entre les géomètres. Expliquez-lui que vous êtes acquéreur du terrain et qu'il est vraisemblable que la disparition des bornes n'est pas de votre fait.